



Trèbes.

N° 40/2026

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 011-211103973-20260605-40_2026-DE

S'LO

FOLIO 141

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS :

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. LAROCHE. GALY. SENTENAC. Adjoints.
MMES. MM. BILLECI. MITAIS. LASGOUZES. SAINT-ANDRÉ. LAFON. PEIX. DE PRADO. NICOLAÏ.
BEAUREPAIRE. DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. AZAÏS. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS.
QUESNEL. CASTANS.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. MÉNASSI, MAIRE.
MME MEDVES
M. OLLAGNIER
M. SANCHEZ.
MME GRAVES

PROCURATIONS :

M. MÉNASSI, MAIRE, à M. CARBONNEL
MME MEDVES à MME LAROCHE
M. OLLAGNIER à MME GARINO
M. SANCHEZ à MME BILLECI.
MME GRAVES à MME GALY.

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Affectation des résultats d'exploitation

VU VU l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 sur le budget 2026 de la façon suivante :

- au compte 002 « Résultats de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement), la somme de 225 365,74 €

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 011-211103973-20260605-40_2026-DE

SLOW

FOLIO 142

- au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement), la somme de 2 329 292,58 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Vote : Pour 29
Contre 00
Abstentions 00

APPROUVE l'affectation des résultats d'exploitation 2025 vers le budget 2026 de la commune de Trèbes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



.....
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 011-211103973-20260605-40_2026-DE

LIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU COMITÉ _____

DU CONSEIL _____

SEANCE DU 05 / 06 / 2026

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice _____

(1) Le Conseil Municipal

(1) Le Comité Syndical

(1) Le Conseil _____

réuni sous la présidence de M. MENASSI Eric

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, le 05 / 06 / 2026, ce jour

Considérant le Compte Administratif 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 2 554 658,32

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

+ 1 329 079,52

B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS

+ 1 225 578,80

Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)

+ 2 554 658,32

D) SOLDÉ D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

- 2 329 292,58

E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)

Besoin de financement

Excédent de financement (3)

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E

2 329 292,58

DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

2 329 292,58

225 365,74

(1) Un déficit de fonctionnement de _____

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Le Maire  Le Président,

Fait à TREBES, le 05 / 06 / 2026,

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,

Le Comité Syndical,

Le Conseil _____

À TREBES

le 05 / 06 / 2026

Nombre de membres en exercice _____

Nombre de membres présents _____

Nombre de suffrages exprimés _____

Votes : Contre _____ Pour _____

Abstentions _____

Date de convocation : 05 / 06 / 2026

Certifié exécutoire par :

Le Maire

Le Président

compte tenu de la réception

en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____

et de la publication, le ____ / ____ / ____

À _____ le ____ / ____ / ____

Le Maire,

le Président,

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 011013

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CARCASSONNE

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE TREBES -
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

23002 - COMMUNE DE TREBES -

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal. Investissement Fonctionnement	-2 891 050,91 4 116 629,71 1 225 578,80	2 891 050,91 2 891 050,91	561 758,33 1 329 079,52 1 890 837,85		-2 329 292,58 2 554 658,32 225 365,74
II - Budgets des services à caractère administratif TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 225 578,80	2 891 050,91	1 890 837,85		225 365,74

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 011-211103973-20260605-40_2026-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 011013

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CARCASSONNE

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE TREBES -
ETAT : I1-1

Résultats budgétaires de l'exercice

23002 - COMMUNE DE TREBES -

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 048 007,10	10 018 758,99	31 066 766,09
Ritres de recette émis (b)	17 088 539,79	9 081 222,39	26 169 762,18
Réductions de ritres (c)	2 944,44	525,00	3 469,44
Recettes nettes (d = b - c)	17 085 595,35	9 080 697,39	26 166 292,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 048 007,10	10 018 758,99	31 066 766,09
Mandats émis (f)	16 588 704,58	7 793 209,73	24 381 914,31
Annulations de mandats (g)	64 867,56	41 591,86	106 459,42
Dépenses nettes (h = f - g)	16 523 837,02	7 751 617,87	24 275 454,89
RESUME DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	561 758,33	1 329 079,52	1 890 837,85
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
 Reçu en préfecture le 18/06/2026
 Publié le 18/06/2026
 ID : 011-211103973-20260605-40_2026-DE

